



## CERTIFICAT DE BONNE VIE ET MOEURS

Le Maire de la commune de Villecresnes (Val-de-Marne), certifie que :

Madame/Monsieur

ne(é) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ ( pays)

domicilié(e) dans cette commune depuis le

au (adresse) \_\_\_\_\_ , est

De bonne vie et mœurs et qu'aucune plainte n'a, à sa connaissance, été formée contre elle(lui).

En foi de quoi le présent certificat a été délivré pour \_\_\_\_\_ ( pays étranger)

Fait à Villecresnes le

Le Maire

Patrick FARCY  
Maire de Villecresnes  
Conseiller départemental du Val-de-Marne